



Motion de la SFAC (Société française d'archéologie classique) contre la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR)

Les membres de la SFAC manifestent leur inquiétude face aux orientations présentées dans les rapports remis à la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en vue du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche.

Ils affirment la nécessité d'une recherche qui ne fonctionne pas seulement sur la base d'appels à projets. Ils dénoncent la mise en concurrence entre chercheurs et entre universités, la remise en cause du statut d'enseignant-chercheur et sa précarisation, ainsi que la réduction des financements récurrents de la recherche qui menace nos capacités à assurer nos missions d'enseignement et de recherche.

À la suite de la Commission Permanente du Conseil National des Universités (CPCNU), de nombreux départements, facultés, composantes, laboratoires, sociétés savantes et revues scientifiques, dans un contexte de fragilisation du service public et de détérioration de nos conditions professionnelles, la Société française d'archéologie classique attire l'attention sur les dangers de ce projet de loi pour tous ceux qui, comme elle, participent à la construction et au partage des connaissances.

Adoptée à l'unanimité des présents lors de la séance du vendredi 31 janvier 2020.